

COMMUNE DE SAINT PHILIBERT

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :
En exercice : 12
Présents : 9
Votants : 10

L'an deux mille vingt-cinq 1^{er} avril à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PHILIBERT, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de M. François LE COTILLEC, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 mars 2025

PRÉSENTS : François LE COTILLEC - Philippe FLOHIC - Alain LAVACHERIE - Armelle LE FOURNIER - Christina CARBONNET SUEUR - Georges ALBOUY - Marine BARDOU - Anne Du BOISBAUDRY - Maryline JEGARD -

ABSENTS EXCUSES : Michèle BELLEGO – Nathalie CHOQUIER GUILBAUD pouvoir à Christina CARBONNET SUEUR

ABSENTS : Rozenn ANTHOINE –

DÉLIBÉRATION N° 2025_030 BUDGET MOUILLAGES – TARIFS MOUILLAGES

Rapporteur : François Le Cotillec

La tarification des mouillages comprend une part variable liée à la longueur du bateau et une part fixe différente selon les zones concernées.

Pour plus de clarté, les membres de la commission mouillages proposent une grille tarifaire par longueur de bateau et par zone comme suit :

TARIFS HT EN EUROS	Zones	Jusqu'à 4m99	De 5 m à 5.99 m	De 6 m à 6.99	De 7m à 7.99	8m et plus
Particuliers Echouage	Trehennavour	350	390	430	460	510
Particuliers pleine eau	Presses et Rivière	500	540	580	650	710
Professionnels toutes zones	250					
Saisonniers	Trehennavour	150 €/MOIS				
	Presses et Rivière	200 €/MOIS				

Vu le CGCT

Vu l'avis favorable de la commission mouillages du 19 mars 2025

Le conseil par un vote à l'unanimité

Valide les tarifs tels que présentés ci-dessus

Autorise Monsieur le maire à signer tout document afférent à cette délibération

Pour extrait conforme

La secrétaire
Marine Bardou



Le Maire,
François LE COTILLEC

